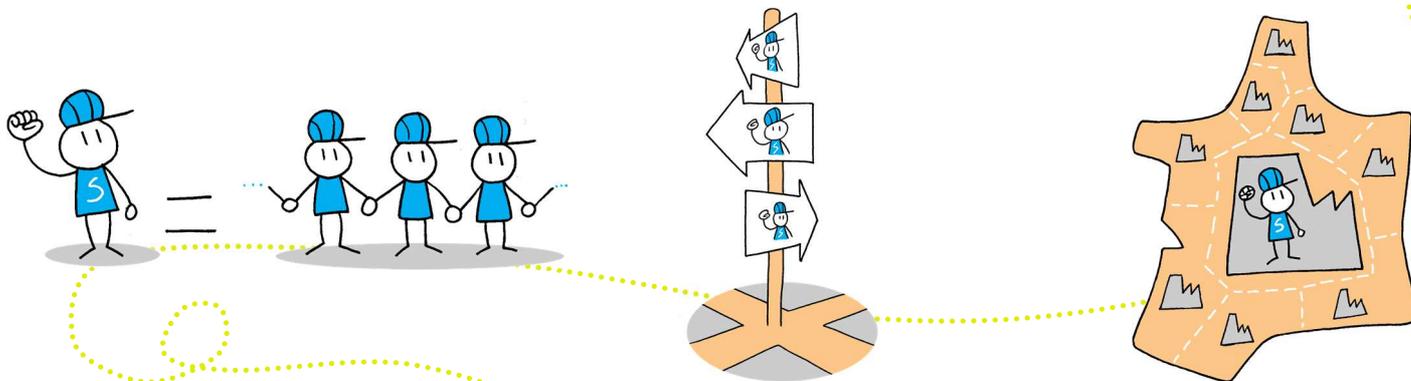


Les syndicats

Les syndicats défendent les droits des professionnels au niveau national et dans les entreprises. Il y a des syndicats de salariés et des syndicats patronaux (pour faire entendre les besoins des employeurs).

Les syndicats de salariés sont représentés au niveau :

- de l'entreprise
- de la ville, du département, de la région...
- national

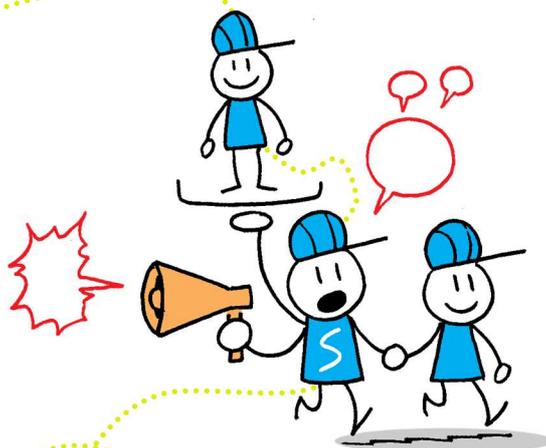


Quels sont leurs rôles ?

Dans l'entreprise

Les syndicats apportent leur soutien aux salariés. Ils communiquent les informations prises lors de réunions d'entreprise et font connaître les changements d'organisation... Quand il y a un désaccord important avec l'employeur, par exemple, en cas de licenciements, ils peuvent organiser des grèves, des manifestations, des pétitions...

Ils peuvent aussi apporter une aide individuelle : accompagner un salarié lors d'un entretien, lui faire connaître ses droits, expliquer ses difficultés à l'employeur, le soutenir si le salarié fait appel à la justice.

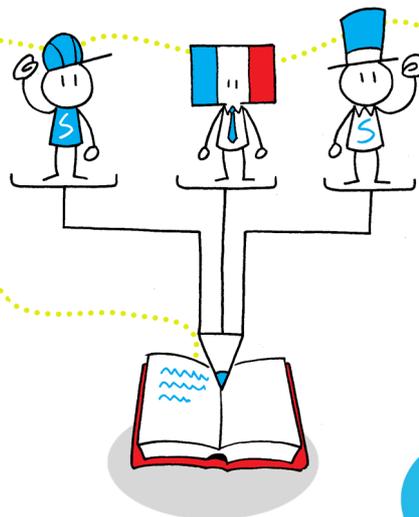


Au niveau local

Les membres des syndicats, présents dans différentes entreprises, peuvent se réunir dans les unions locales, départementales, parfois régionales. Ils décident ensemble de leurs objectifs, préparent leurs actions, s'aident entre professions. Ils travaillent à développer les solidarités entre les personnes de tous âges, ayant un emploi ou non, un logement, des droits sociaux...

Au niveau national

Les syndicats participent aux discussions avec l'État et les syndicats patronaux, quand il y a des changements de loi qui touchent les salariés et les employeurs. Ils participent aussi à la gestion, avec les syndicats de patrons, d'organismes importants pour la vie des salariés : la caisse nationale d'assurance maladie, d'allocations familiales, de chômage et de retraite.

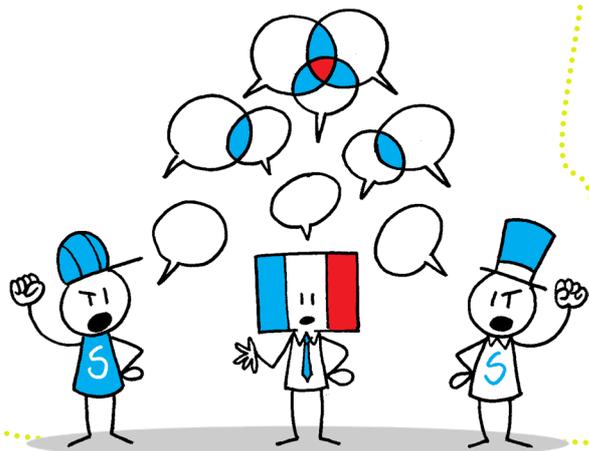


Quelles actions ?

Les syndicats ont plusieurs possibilités pour agir.

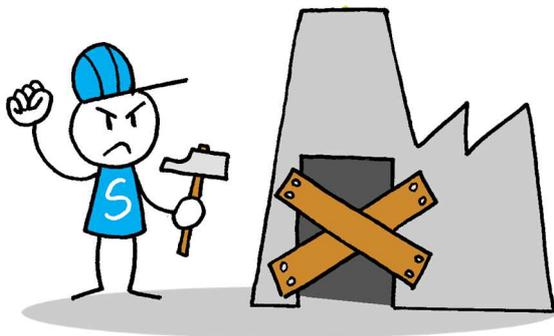
La négociation :

les syndicats échangent avec l'État et les employeurs pour défendre les droits des salariés. Il y a différents niveaux de négociation : les accords nationaux, les accords de branche, les accords d'entreprise...



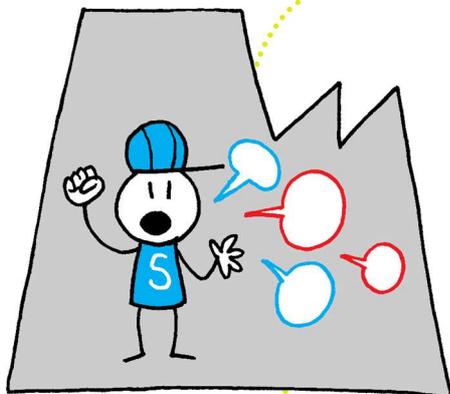
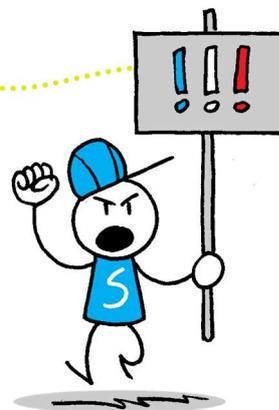
La grève :

les syndicats peuvent exprimer leur désaccord ou leurs inquiétudes en organisant des grèves. C'est un droit des salariés depuis 1864, mais il y a des métiers qui n'ont pas le droit de faire grève (policiers, CRS, militaires...). D'autres peuvent faire grève, mais ils doivent prévenir avant (écoles...) ou s'organiser pour que les services puissent quand même fonctionner (hôpitaux, transports...).



La manifestation :

elle permet de faire connaître l'avis des syndicats sur des projets de réforme, des désaccords sur des licenciements...



Dans l'entreprise :

les syndicats peuvent réunir les salariés, distribuer des informations, coller des affiches. Ils participent à des rencontres avec les employeurs et les autres représentants des salariés...